

LA
CHRONIQUE

Cette semaine:
ASSOCIATION
DES
PROPRIÉTAIRES
CIV



CHAMBRE
IMMOBILIÈRE
VALAIS

LA SEMAINE
PROCHAINE
La chronique
de la Raiffeisen

IMMOBILIER

CHAUFFAGE S'adapter à l'évolution des règles.

Pompe à chaleur: une solution incontournable pour la transition énergétique

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie, les règles en matière de chauffage évoluent et favorisent les alternatives renouvelables. Parmi elles, la pompe à chaleur s'impose comme une solution de plus en plus plébiscitée. Quels en sont les avantages et les enjeux pour les propriétaires valaisans?

La pompe à chaleur a le vent en poupe

Depuis le 1^{er} janvier, la loi impose, lors de tout remplacement d'une chaudière à mazout ou à gaz, que les besoins d'énergie fossile soient réduits d'au moins 20%. Pour satisfaire cette exigence, dans 90% des cas, les propriétaires optent désormais pour une pompe à chaleur, une technologie qui a le vent en poupe. En effet, cette installation représente la solution la plus performante lorsque le bâtiment est bien isolé. Il vaut ainsi la peine d'anticiper des travaux d'amélioration énergétique, également dans le but de réduire la puissance de la pompe à chaleur et en réduire ainsi les coûts.

Un système en plein essor en Valais

Aujourd'hui, environ 20% des bâtiments chauffés en Valais sont équipés d'une pompe à chaleur, avec des disparités marquées selon les communes. À Saillon par exemple, elles représentent déjà 61% des systèmes de chauffage. Le canton mise sur une accé-

lération de cette tendance, visant une augmentation significative des installations dans les années à venir. Afin d'accompagner cette transition, des mesures d'incitation financières existent depuis bien des années. Le programme bâtiments du Valais (www.vs.ch/energie) a permis de promettre 45 millions de francs en 2024 pour le remplacement des chauffages et l'isolation des bâtiments.

«**Malgré ses nombreux avantages, le passage à la pompe à chaleur n'est pas exempt de difficultés.**»

Les défis liés à l'installation des pompes à chaleur

Malgré ses nombreux avantages, le passage à la pompe à chaleur n'est pas exempt de difficultés. Outre l'investissement initial pouvant atteindre les CHF 50'000.- pour le remplacement d'une chaudière, les propriétaires doivent aussi composer avec des contraintes administratives. Certaines communes tendent à limiter la possibilité de poser une partie de la

pompe à chaleur à l'extérieur du bâtiment. Or, dans le cadre de l'élaboration de la loi sur l'énergie, le Grand Conseil a modifié la loi sur les constructions dans le sens de mettre en place une procédure simplifiée pour les pompes à chaleur. Cela devrait conduire à modifier certaines pratiques. D'un autre côté, la suppression de l'impôt sur la valeur locative pourrait freiner certains investissements en rénovation énergétique si elle s'accompagne de la disparition des déductions fiscales pour ces travaux. Une adaptation des politiques d'incitation fiscale pourrait être nécessaire pour maintenir un rythme soutenu de rénovation.

Anticiper pour mieux réussir la transition

La pompe à chaleur s'impose comme une solution centrale pour l'avenir énergétique du parc immobilier valaisan. Toutefois, pour une transition efficace, il est essentiel d'anticiper les travaux de rénovation afin d'optimiser la performance énergétique du bâtiment et de choisir un système adapté à ses besoins. La Chambre Immobilière Valaisanne encourage les propriétaires à se renseigner sur les aides disponibles et à envisager une approche globale intégrant à la fois l'isolation et le choix du système de chauffage. En combinant incitations financières, exigences réglementaires et planification énergétique, la transition vers un immobilier plus durable peut se faire de manière progressive et efficace.

SCHMIDT
IMMOBILIER

VOUS ENVISAGEZ DE VENDRE
VOTRE BIEN IMMOBILIER?

Nous vous offrons un entretien avec
un expert en estimation immobilière
avec brevet fédéral.

Contactez-nous

027 720 48 11

info@schmidt-immobilier.ch